

Quai des Bergues, 23
CH — 1201 Genève
T + 41 (0)22 318 48 00
F + 41 (0)22 310 78 56

2, rue de l'Eau
L — 1449 Luxembourg
T + 352 27 47 23 1
F + 352 27 47 23 25

6, rue Clément Marot
F — 75008 Paris
T + 33 (0)1 56 43 31 32
F + 33 (0)1 43 59 19 29

Conseil en ingénierie patrimoniale

A partir d'une analyse préalable, nous vous aidons à trouver les solutions les mieux adaptées à votre situation et à vos objectifs, **sur le plan juridique** (mode d'administration, de détention, et de contrôle des actifs...) et/ou **fiscal** (suivi du bouclier, de l'impôt sur les plus values...), et/ou **successoral** (actes de donation partage, testaments, protections du conjoint, ...).

Notre approche, en matière d'ingénierie patrimoniale est toujours transversale ; nous déployons nos expertises tout en réalisant des contrôles de cohérence qui permettent d'éviter des oublis ou des redondances.

Vos besoins

- **Vous souhaitez être (r)assuré**

Les structures et les solutions fiscales qui ont été adoptées pour votre patrimoine répondent-elles effectivement aux besoins et aux objectifs de votre famille ?

«...je dispose d'actifs en indivision et en copropriété : comment optimiser leur gestion et la fiscalité ? Comment en conserver le contrôle ?... »

- **Vous avez un projet**

Vous souhaitez investir, vous avez envie de transmettre un bien sur plusieurs générations, de reprendre une activité professionnelle, de développer des projets (immobilier locatif / commercial, investissement dans des sociétés non cotées, des projets philanthropiques...).

« ...comment répondre à mon souci d'optimisation fiscale, à mes objectifs de transmission et aux modes d'administration et de gestion de mes biens, comment structurer ce projet ? Quelles solutions adopter ? Avec quelles conséquences ?... »

▪ **Vous avez une problématique à l'international**

Vous voulez vous installer fiscalement à l'étranger ; quelles mesures de protection faut-il envisager pour votre conjoint et vos enfants ? Vous voulez rentrer en France, quelles sont les dispositions à prendre ?...

Vos héritiers résident en France et vous avez l'intention de leur transmettre un patrimoine ;

Certains de vos héritiers résident à l'étranger et vous décidez de leur transmettre de votre vivant, ou à votre décès tout ou partie de votre patrimoine ;

Comment optimiser votre succession ?



« ...quels sont les avantages et inconvénients de toutes les structures de type trust, sociétés luxembourgeoises, holding belges ?... »

Nos réponses

Nous réalisons un audit détaillé de l'ensemble des actifs et des passifs constituant le patrimoine de votre famille, et appliquons **notre méthodologie** – « Intuit'aide » – à votre situation actuelle et à venir (à court, moyen ou long terme).

Nous mettons en perspective vos questions et projets particuliers selon les étapes suivantes :

- Récupération et analyse de toutes les informations et documents correspondant aux thématiques et questions patrimoniales vous concernant (contrats de mariage, déclarations fiscales...).
- Rédaction et présentation d'un pré rapport, organisé par thématiques (situation familiale, professionnelle et juridique); détermination des priorités à traiter et des conseils et intervenants extérieurs à consulter.
- Etablissement d'un cahier des charges, décliné en liste de tâches, pour coordonner l'ensemble des conseils et des intervenants parties prenantes à la recherche des solutions à adopter.
- Rendez-vous avec tous vos conseils habituels pour la récupération des historiques, l'évocation des sujets en cours, et la recherche des solutions...
- Présentation des différentes solutions possibles en mettant en exergue les avantages et les inconvénients des problématiques à traiter.
- Mise en œuvre opérationnelle des solutions une fois votre décision prise.
- Validation (tous les 6 mois) de la pertinence et actualisation des solutions adoptées d'après l'évolution de la famille, du patrimoine ou de tout évènement inopiné (naissances, décès...).
- Bilan économique annuel de nos interventions.